

ACCORD DE
CONFIDENTIALITÉ

Accord de confidentialité mutuel

Conservation de pierre patrimoniale

PARTIE A — PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Blackspire Stone Conservators

22 Victoria St, Edinburgh, Scotland EH1 2JL, United Kingdom

PARTIE B — PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

St. Aldric's Cathedral Trust

St. Aldric's Close, Cathedral Precinct, Edinburgh EH1 1RE, United Kingdom

Le présent accord mutuel de non-divulgence régit l'échange d'informations confidentielles entre les parties désignées ci-dessous pendant qu'elles évaluent l'opportunité qui y est décrite.

N° D'ACCORD DE
CONFIDENTIALITÉ

NDA-2026-0009

DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR

14 septembre 2026

ÉMIS LE

18 août 2026

DROIT APPLICABLE

Écosse

Blackspire Stone Conservators Ltd

Confidentiel — préparé pour St. Aldric's Cathedral Trust.

Ne pas diffuser au-delà des parties nommées.





EN BREF



ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

NDA-2026-0009

POUR SIGNATURE

N° DE CONTRAT

NDA-2026-0009



PARTIES

**Blackspire Stone
Conservators et
St. Aldric's
Cathedral Trust**



DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR

14 septembre 2026



DURÉE

18 mois



DROIT APPLICABLE

Écosse



STATUT

Pour signature



EN BREF

La structure de cet accord

DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR

14 septembre 2026

La date à partir de laquelle la
divulgaration peut commencer

DURÉE

18 mois

La confidentialité survit à
l'expiration

OBJET

**Conservation de pierre
patrimoniale**

Conserver cinq siècles de
pierre sculptée, une assise à la
fois.

DROIT APPLICABLE

Écosse

Édimbourg, Écosse

PARTIES

Deux

Blackspire Stone Conservators
et St. Aldric's Cathedral Trust





O I

Objet et contexte

La façade ouest de la cathédrale St. Aldric's n'a fait l'objet d'aucun relevé structurel depuis 1987, et la chute d'un fragment du pinacle nord en février a contraint le Trust à fermer le parvis ouest. Voici le plan pour la restaurer correctement et rouvrir le parvis pour de bon.



Préambule



es récents cycles de gel-dégel ont accéléré l'écaillage sur environ 40 % du remplage supérieur, et une fissure dans le pinacle nord a fait tomber un fragment de pierre sur les marches ouest en février — ce qui a conduit les assureurs du Trust à demander un plan de conservation avant que la fermeture ne puisse être levée. Deux des quatre gargouilles-gouttières ont également perdu suffisamment de détails sculptés pour que l'eau ruisselle désormais le long de la façade au lieu d'en être évacuée, accélérant l'érosion en dessous.

Blackspire Stone Conservators propose un programme de conservation de dix-huit mois couvrant la stabilisation structurelle, la réparation du remplage, la conservation des gargouilles et le rejointoiement du pourtour du Grand Portail Ouest, en utilisant tout au long des méthodes réversibles à base de chaux. Les sections suivantes présentent l'approche, le périmètre, le calendrier et l'investissement.



PARTIE A — PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Blackspire Stone Conservators

BLACKSPIRE STONE
CONSERVATORS LTD · TVA GB 745
0192 66

22 Victoria St, Edinburgh, Scotland EH1 2JL,
United Kingdom

projects@blackspireconservators.com · +44 131
555 0114 · blackspireconservators.com



PARTIE B — PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

St. Aldric's Cathedral Trust

ST. ALDRIC'S CATHEDRAL TRUST

St. Aldric's Close, Cathedral Precinct,
Edinburgh EH1 1RE, United Kingdom

e.cross@staldricscathedral.org.uk · +44 131
555 0188



Conditions de l'accord

01

1. DÉFINITION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

« Informations confidentielles » désigne toute information non publique divulguée par une partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre (la « Partie destinataire »), que ce soit oralement, par écrit ou sous toute autre forme, qui est désignée comme confidentielle ou qu'une personne raisonnable comprendrait comme confidentielle compte tenu de sa nature et des circonstances de la divulgation. Cela inclut, sans limitation, les informations techniques, commerciales, financières et opérationnelles, les plans produits, les prix, les listes de clients et la stratégie commerciale.

Les informations confidentielles incluent également l'existence et le contenu du présent accord ainsi que le fait que Blackspire Stone Conservators et St. Aldric's Cathedral Trust sont en discussion au sujet de l'Objet.

02

2. OBLIGATIONS DE LA PARTIE DESTINATAIRE

La Partie destinataire utilisera les informations confidentielles uniquement aux fins de l'Objet et ne les divulguera à aucun tiers sans le consentement écrit préalable de la Partie divulgatrice. La Partie destinataire protégera les informations confidentielles en faisant preuve au moins du même degré de diligence qu'elle applique à ses propres informations d'importance similaire, et en aucun cas d'un degré de diligence inférieur à ce qui est raisonnable.





La Partie destinataire ne peut divulguer les informations confidentielles qu'à ses employés, dirigeants et conseillers professionnels qui ont besoin d'en connaître aux fins de l'Objet et qui sont liés par des obligations de confidentialité au moins aussi protectrices que celles du présent accord. La Partie destinataire demeure responsable de toute violation commise par ces personnes.

03

3. EXCLUSIONS

Les obligations du présent accord ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie destinataire peut démontrer qu'elles : (a) étaient légalement en sa possession avant la divulgation, sans obligation de confidentialité ; (b) sont ou deviennent publiquement accessibles autrement que par un manquement de la Partie destinataire ; (c) sont légalement reçues d'un tiers sans restriction ; ou (d) sont développées de manière indépendante par la Partie destinataire sans utilisation ni référence aux informations confidentielles.

Si la Partie destinataire est tenue par la loi, un règlement ou une décision de justice de divulguer des informations confidentielles, elle peut le faire à condition, dans la mesure légalement permise, d'en informer rapidement la Partie divulgatrice et de lui apporter une assistance raisonnable pour obtenir un traitement protecteur.

04

4. DURÉE ET SURVIE

Le présent accord prend effet à la date d'effet et se poursuit pendant la durée indiquée ci-dessus, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. La résiliation ne dégage aucune des parties des obligations nées avant la résiliation.

Les obligations de confidentialité de la Partie destinataire survivent à la résiliation ou à l'expiration et se poursuivent pendant trois (3) ans par la suite, à l'exception des obligations relatives aux informations constituant un secret commercial, qui se poursuivent aussi longtemps que ces informations demeurent un secret commercial au regard du droit applicable.

05

5. RESTITUTION OU DESTRUCTION DES DOCUMENTS

Sur demande écrite de la Partie divulgatrice, ou à la résiliation ou à l'expiration du présent accord, la Partie destinataire restituera rapidement, ou, au choix de la Partie divulgatrice, détruira toutes les informations confidentielles en sa possession ou sous son contrôle, ainsi que toutes les



copies, notes et documents dérivés, et certifiera par écrit, sur demande, cette destruction, signée par un responsable habilité.

La Partie destinataire peut conserver une copie d'archive uniquement pour se conformer aux exigences légales ou réglementaires de conservation, ou des copies conservées dans le cadre de sauvegardes électroniques de routine, à condition que ces documents conservés restent soumis aux obligations de confidentialité du présent accord.

06

6. RECOURS ET MESURES INJONCTIVES

Les parties reconnaissent qu'une violation du présent accord peut causer un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts constitueraient une réparation inadéquate. En conséquence, la Partie divulgatrice est en droit de demander une injonction ou toute autre réparation équitable, sans avoir à fournir de caution, en plus de tout autre recours disponible en droit ou en équité.

Le présent accord n'accorde aucune licence ni aucun droit de propriété sur les informations confidentielles, ni aucune obligation d'engager une relation d'affaires ultérieure. Chaque partie conserve tous les droits sur ses propres informations confidentielles.

DROIT APPLICABLE

Écosse

JURIDICTION

Édimbourg, Écosse

En signant ci-dessous, chaque partie accepte d'être liée par les termes du présent Accord de confidentialité mutuel à compter de la date d'effet. Le présent accord peut être signé en plusieurs exemplaires, y compris par signature électronique, chacun étant réputé constituer un original.



POUR BLACKSPIRE STONE
CONSERVATORS

Blackspire Stone Conservators

SIGNATAIRE AUTORISÉ

Date



POUR ST. ALDRIC'S
CATHEDRAL TRUST

Eleanor Cross

ADMINISTRATRICE DU
PATRIMOINE ET DES
INSTALLATIONS

Date



Blackspire Stone Conservators – Service juridique



22 Victoria St, Édimbourg, Écosse EH1 2JL,
Royaume-Uni

projects@blackspireconservators.com · +44 131 555 0114 ·
blackspireconservators.com

Blackspire Stone Conservators Ltd · TVA GB 745
0192 66